

cette pétition. J'espère que mes collègues écriront au ministre à ce sujet.

* * *

LA LOI SUR L'EXÉCUTION DES AUTEURS DE MEURTRES MULTIPLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande la permission de présenter le projet de loi C-240, concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples, selon lequel quiconque aura été trouvé coupable sans l'ombre d'un doute du meurtre d'au moins dix personnes sera pendu. Le nom de Clifford Robert Olson vient en tête de liste.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? Lors de notre prochaine séance?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

TRANSPORTS

ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE AÉRIENNE

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des consultations avec des représentants de tous les partis à la Chambre, et je voudrais maintenant demander le consentement unanime de la Chambre pour proposer, appuyé par l'honorable député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) . . .

[Traduction]

. . . la motion suivante:

Que le Comité permanent des transports soit autorisé à étudier les questions suivantes relatives à la «Nouvelle politique aérienne du Canada», annoncée par le ministre des Transports, le 10 mai 1984, et à faire rapport à leur sujet:

1) A quel rythme le processus de déréglementation devrait-il se dérouler?

2) De quelle façon faudrait-il modifier la loi sur l'aéronautique de façon à la rendre compatible avec une réglementation plus souple, notamment:

Questions au Feuilleton

a) Comment devrait-on modifier le critère de l'intérêt et de la commodité du public aux fins de l'entrée sur les marchés;

b) Quelles dispositions devraient régir les contrôles tarifaires qui resteront; et

c) Quel type de règlement spécial est nécessaire pour régir les fusions et les acquisitions de compagnies aériennes d'une part; et les intérêts étrangers, d'autre part?

3) D'autres mesures d'assouplissement de la réglementation devraient-elles être prévues à intervalles fixes pour que les parties intéressées puissent s'y accommoder et pour faciliter la planification, ou devrait-on faire précéder tout changement par des révisions, peut-être à des dates prédéterminées?

4) La Société Air Canada devrait-elle être démantelée ou confiée à des intérêts privés, afin d'améliorer le rendement de la société et de favoriser les petites compagnies aériennes privées sur le plan de la concurrence?

5) A mesure qu'avancera le processus d'assouplissement, faudra-t-il prévoir des subventions directes d'exploitation pour protéger les localités des pertes de service qui découleraient des modifications à la réglementation et prévoir, également, des dispositions spéciales pour protéger les employés des compagnies aériennes d'une perte d'emploi découlant de ce processus? et

6) La définition de l'expression Nord canadien, employée par le Ministre, dans la «Nouvelle politique aérienne du Canada» reflète-t-elle les besoins des collectivités du Nord du Canada?

Que le comité soit autorisé à retenir les services des experts et du personnel professionnel, technique et de bureau qu'il jugera nécessaires et après approbation par le greffier de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada, lorsque la Chambre ne siège pas relativement à la «Nouvelle politique aérienne du Canada» annoncée par le ministre des Transports et que le personnel nécessaire accompagne le comité; et

Que le comité fasse rapport à la Chambre avant le 30 novembre 1984.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a-t-il le consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les députés ont entendu lecture de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 18, 19, 191 (révisée) et 745.